

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2024-045**  
**Séance du 06 novembre 2024**

**Objet : Convention Hérault Energies « Renforcement rue Droite »**

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17**

**PRÉSENTS** : (10) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Yves CROS, Conseillers municipaux.

**POUVOIR** : (0).

**ABSENTS** : (7) Mme Julie BENEZECH, M. Luc FOURNIER, Clément CHAPPERT, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : (0)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE

**DATE DE CONVOCAATION** : 31 octobre 2024

---

**Vu** l'article L. 2121-29 du CGCT notifiant que le conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

**Monsieur Sylvain DÉCOR, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée** que par délibération CS108-2022, le comité syndical d'Hérault Energies a décidé de financer les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité des communes de moins de 2000 habitants.

La commune a reçu un courrier d'Hérault Energies en date du 24 juillet 2024 faisant part des travaux de renforcement / sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité et reprise de l'éclairage public pour la rue Droite.

Suite à l'avancement du projet de rénovation de la RD612 en partenariat avec le Département de l'Hérault, Hérault Energies ainsi que le SIVOM Orb et Vernazobres, il est apparu opportun de retarder sur la fin 2024, le passage en Conseil Municipal pour validation.

<b>OPERATION n°2024-0155-LV</b>				
Renforcement Rue Droite				
Electricité				
Opération HT	Opération TTC	TVA déduite HE	Financement	Dépense collectivité
22 000 €	26 000 €	4 000 €	22 000 €	0 €
Eclairage public				
1 100 €	1 320 €	-	-	1 320 €

**Madame le Maire propose à l'assemblée de valider ces travaux et de signer la convention afférente.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

**Article 2 : D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette opération au budget communal.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Madame la Présidente d'Hérault Énergies.

### ***Adopté à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Fait à Saint-Chinian, le 06/11/2024**

**Le Maire,  
Catherine COMBES**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*